

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

47° a)

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
27/02/2020	27/02/2020	2020-9587						
1. Intitulé du projet								
Défrichement en vue de la réalisation de h	uit lots, sur une assiette foncière de 14 962 i	m² sur la commune de CESTAS (33)						
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	DOMAINE LARTIGUE							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Jean-Christophe PARINAUD, Gérant							
RCS / SIRET 8 7 9 7 0 7 8	4 2 0 0 0 1 6 Forme juridic	que SNC						
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1								
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues	d des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
6° a)	Construction de routes classées dans le do	maine public routier de l'Etat, des						

4. Caractéristiques générales du projet

départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis à autorisation de défrichement, prévoit la création de huit lots à bâtir (dont un macro-lot) à vocation d'habitation sur la commune de CESTAS (33), avenue Jean Moulin. L'opération prend place sur les parcelles n°12, 90p et 91 de la section AO et s'étend sur une surface de 14 962 m².

Le macro-lot d'une surface de 3 750 m² est destiné à accueillir une opération de 16 logements locatifs sociaux. Les autres lots, d'une surface variant de 600 à 821 m², sont destinés à accueillir la construction libre de maisons individuelles (une seule construction d'habitation à usage mono-familial par lot) ce qui représente 7 logements. Au total, l'opération prévoit donc la création de 23 logements.

L'ensemble des lots sera desservi, à partir de l'avenue Jean Moulin par une voie nouvelle à double sens se terminant par une placette de retournement. Cette voie nouvelle d'une emprise de 10 m comprendra sur ses marges deux trottoirs en calcaire ou engazonnés. Chaque lot sera raccordé aux divers réseaux (eau potable, téléphone, électricité, etc.). Un hydrant est prévu au sein de l'opération afin d'assurer la défense contre l'incendie.

Le projet inclus, au sein de ses espaces communs, un large espace vert (environ 4 250 m²) qui sera géré de manière à conserver la naturalité des milieux existants (boisement, lande humide et mare). Aussi, l'EBC inclus dans le macro-lot conservera sa nature boisé. Plus généralement, les arbres existants au droit des lots privatifs seront dans la mesure du possible conservés.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Cette opération d'aménagement destinée à créer 23 habitations vient étoffer l'offre de logement sur la commune de CESTAS, notamment celle en logements sociaux. Cet aménagement se situe en continuité de la matrice urbaine existante. Ce secteur est situé en zone 1AU du PLU (approuvé le 15 mars 2017) : un secteur voué à être urbanisé où la destination principale est l'habitat. Par ailleurs, le secteur projet fait l'objet d'une OAP (cf. annexe).
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes : - phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la voirie; - phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries - phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales) phase de finition : mise en place des espaces verts, clôtures, etc.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.
Les eaux pluviales des parties communes seront collectées, puis dirigées via un réseau de drains au sein d'un bassin de stockage en diorite, sous-voirie. Elles seront ensuite rejetées à débit régulé vers le réseau d'eau pluvial existant au droit de l'opération. Les eaux pluviales des parties privatives seront infiltrées à la parcelle (dispositif à la charge des futurs acquéreurs). Les eaux usées seront acheminées en gravitaire sous voirie et traitées via le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal.

		" / 1 / 1 1 1 2
4.4 A quelle(s) procédure(s) administ La décision de l'autorité environneme		
- Autorisation de défrichement	male devia ene jenne de(x) dessi.	orto, a derensamento.
- Permis d'aménager		
		tion - préciser les unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet		14 962 m²
Surface privative des lots individuels		5 181 m ² (600 à 821 m ² /lot)
Surface privative du macro-lot		3 750 m ²
Surface des espaces communs (voirie, tr	•	6 031 m ²
Surface en espaces verts publics (espace		près de 4 250 m ²
Surface soumise à autorisation de défric	hement (EBC exclus)	près de 14 512 m²
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 1 ° 6 9 ' 0 7 " Q Lat. 4 4 ° 7 6 ' 5 1 " N
Parcelle n°12, 90p et 91 section AO	1	
Avenue Jean Moulin	Pour les catégories 5° a), 6° a), l	b)
33 610 CESTAS	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de	
	l'annexe à l'article R. 122-2 du	
	code de l'environnement :	
	Point de départ :	
		Long°'" Lat°'"_
	Point d'arrivée :	Long°'" Lat°'"_
	Communes traversées:	
Jo	oignez à votre demande les ani	nexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvra	ge existant? Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il tait l'objet	d'une evaluation Oui Non
environnemeniale :		
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen	t les	
différentes composantes de votre p		
indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Dans un rayon de 3 km autour du projet seule une ZNIEFF est présente : la ZNIEFF 1 "Landes humides des Arguileyres" située à près de 2,9 km du projet au sud-ouest.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le département de la Gironde est concerné par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) dont la dernière version a été approuvée le 17 novembre 2015 par arrêté préfectoral. La commune de CESTAS est traversée par l'A63 et la ligne ferroviaire 655000, des infrastructures de transport concernées par le PPBE. Toutefois, le site projet se trouve en dehors de toute zone de bruit (source : Carte de bruit stratégiques)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

D'un site classé ?		X	Aucun site classé dans un rayon de 3 km autour du projet.
D'un site Natura 2000 ?		X	Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 3 km autour du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
Dans un site inscrit ?		X	Aucun site inscrit dans un rayon de 3 km autour du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?			Aucun site BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet. Aucun site BASIAS n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune est couverte par un PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts prescrit par arrêté préfectoral en date du 1er février 2007.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Le projet ne se situe au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou des SAGE. Toutefois, une zone humide "Boisement de chêne pédonculés et de bouleaux" a été identifiée dans l'emprise du projet, sur une surface de près de 2 415 m². Le projet prévoit d'éviter 2 313 m² (96%) de cette zone humide en l'intégrant dans les espaces verts publics du lotissement. La gestion de cette zone humide sera menée de manière à en conserver toutes les fonctionnalités . Les incidences sur les zones humides sont alors négligeables.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Les travaux de viabilisation seront réalisés en période de basses eaux. Toutefois, le niveau de nappe superficielle étant proche du niveau du terrain naturel, un rabattement de nappe temporaire pourrait être nécessaire et aurait lieu au moment de l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.). Cette problématique sera étudié au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situé au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, les principaux enjeux écologiques présents sur sites sont évités (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). Les continuités écologiques à l'échelle locale ne se trouveront pas altérées par le projet.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 3 km autour du projet et connexion hydraulique avec ces sites peu marqués.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	La ZNIEFF la plus proche se situe à 2,9 km du site projet. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ce site n'a été retrouvé dans ou aux abords proche du projet. Les incidences sur les ZNIEFF sont donc nulles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		L'implantation des lots entraînera la consommation d'espaces naturels et forestier à savoir un boisement en lisière de la matrice urbaine existante.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations par remontée de nappe : Sensibilités très faibles à inexistantes (source BRGM) Séisme : Très faible - Feu de forêt : commune classée en aléa moyen. Le projet ne s'inscrit pas dans le zonage du PPRIF. 1 hydrant est prévu dans l'emprise projetRetrait-gonflement des argiles : aléa moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minime du trafic. En effet, les lots comprendront un total de 23 logements. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 92 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur l'A63, voies de transport majeure la plus proche du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Durant la première phase des travaux (défrichement, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours. De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Si un rabattement de nappe temporaire lié à l'enfouissement des réseaux est nécessaire, il engendrera un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire d'infiltration. Les eaux pluviales seront gérées par rejet à débit régulé (3L/s/ha), cela permet d'éviter les incidences sur le réseau hydrographique.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		La gestion des eaux usées se fera par via le réseau d'assainissement collectif communal. Les eaux usées de la commune sont prises en charge par la STEP de Cestas (21 000 EH). D'après les dernières données (2017), la station ne fonctionne qu'entre 82 et 93% de ses capacités (en fonction des paramètres concernés : VOL, DBO5 ou DCO). La charge supplémentaire apportée par le projet , minime au regard des capacités de la STEP, ne remettra pas en cause le bon fonctionnement épuratoire actuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		La conversion du terrain en lotissement ne modifiera que faiblement la vision paysagère du site étant donné le caractère déjà urbain du secteur. De plus, le projet prévoit la conservation de nombreux sujets arborés, dans l'emprise et en lisière de celle-ci. Par ailleurs, un large espace vert commun boisé est conservé au sein de l'emprise. Le caractère boisé du territoire sera donc conservé. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées au	6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	quels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidence environnementale (Partie II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement - page 25 à 31)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à prévoir en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par rejet à dabit régulé, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site projet est situé en continuité de la trame urbaine existante, et son aménagement n'altérera pas les continuités écologiques. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences faibles à négligeables (plus de détails au sein de la notice d'incidence environnementale en annexe).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_	8.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Plan cadastral (4.6)
- Plan de composition du projet (4)
- OAP du secteur concerné (4.2)
- Extrait du plan de zonage du PLU (4.2)
- Notice d'incidence environnementale (5, 6 et 7)
- Cartographie des milieux naturels remarquables (5)

Q	Ena	MA	om	en	t at	ci	an	aŧ	111	
	LIIC	uu				- 51	чп	uı	v.	Œ.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Mérignac

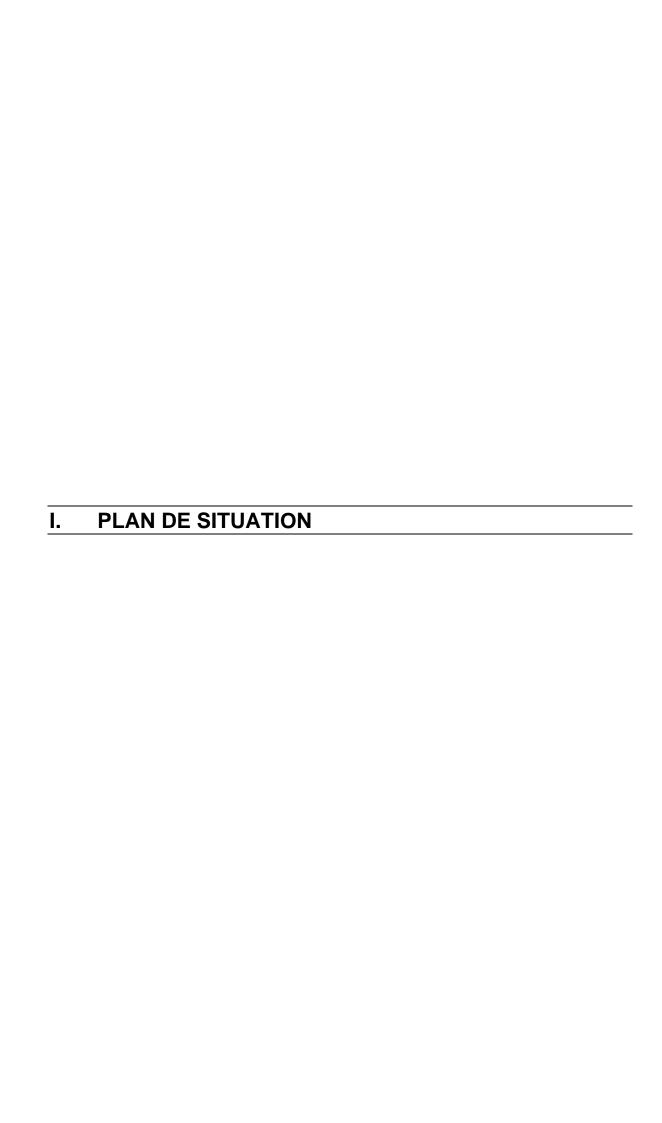
102/102/1020

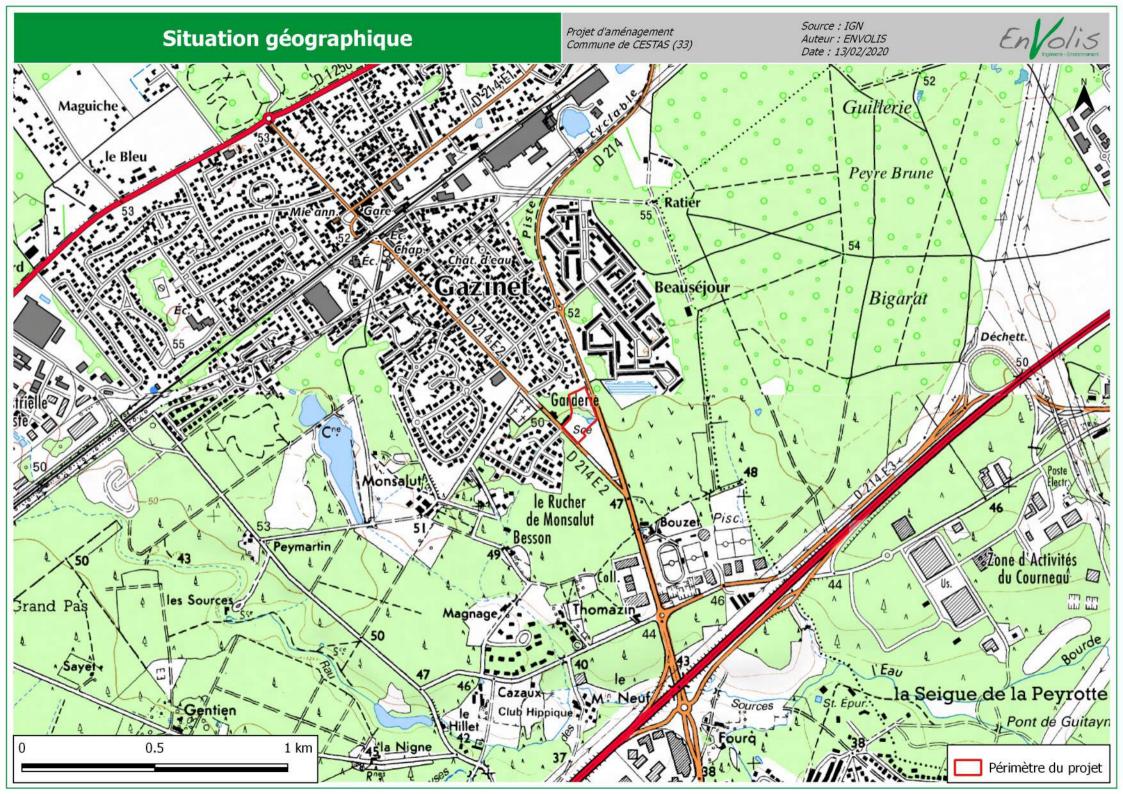
Signature

Insérez votre signature en cliqua

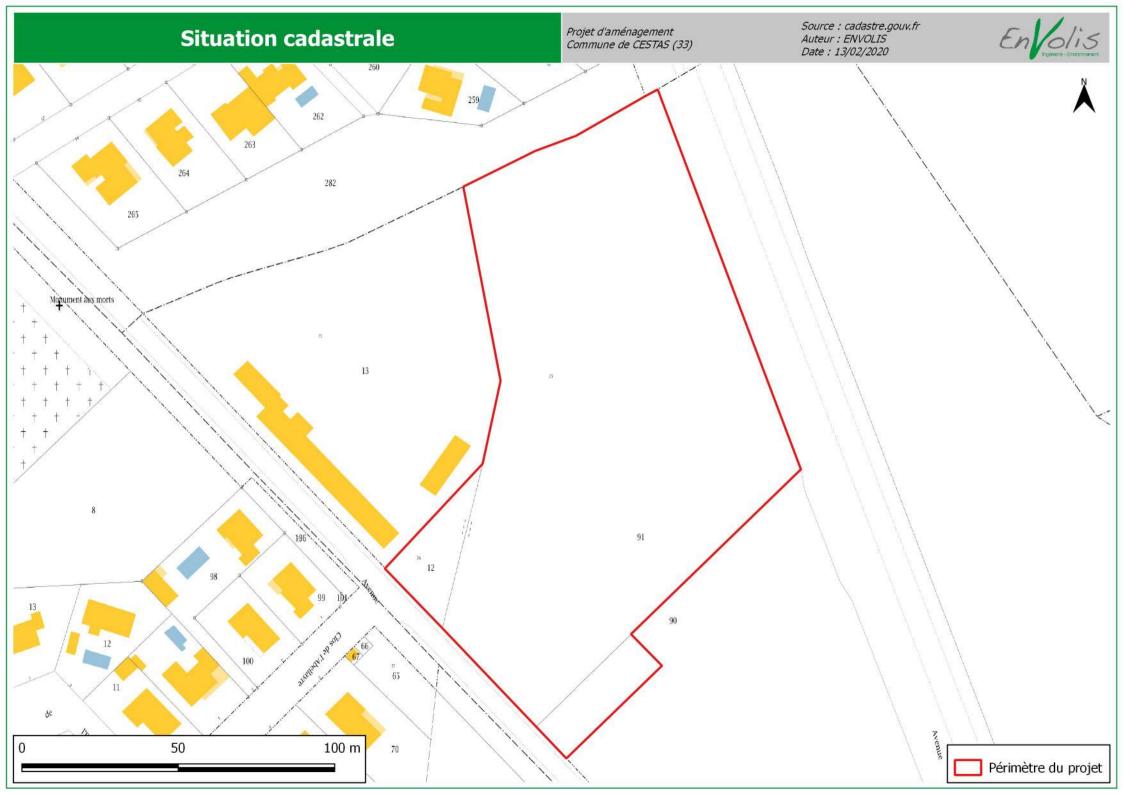
ur le cadre ci-dessus







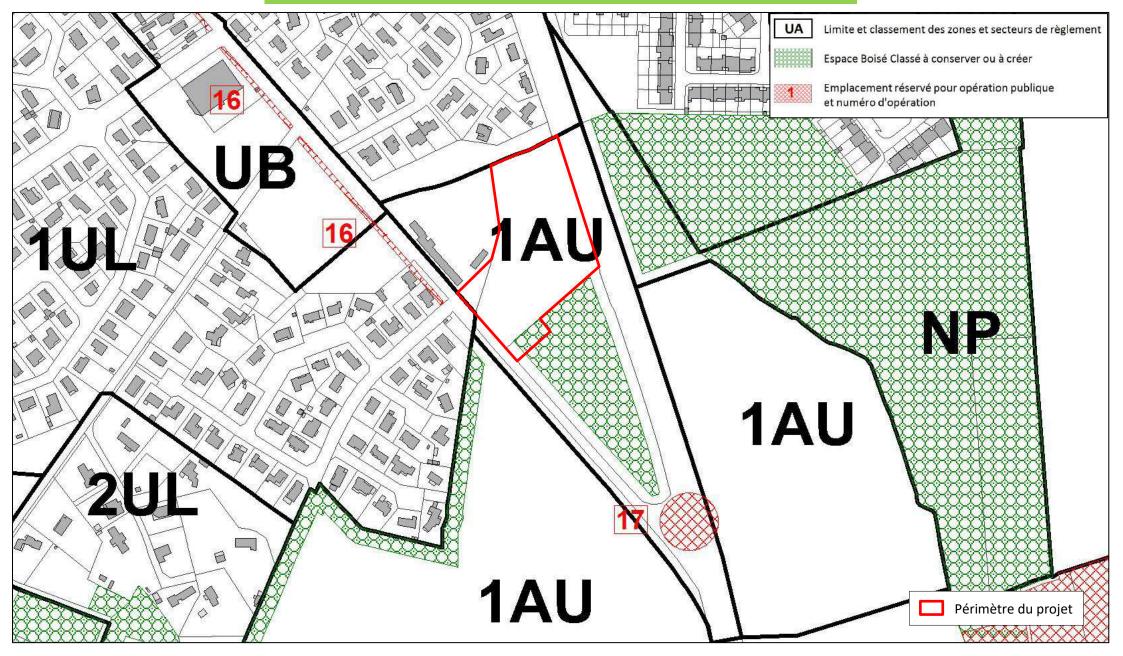


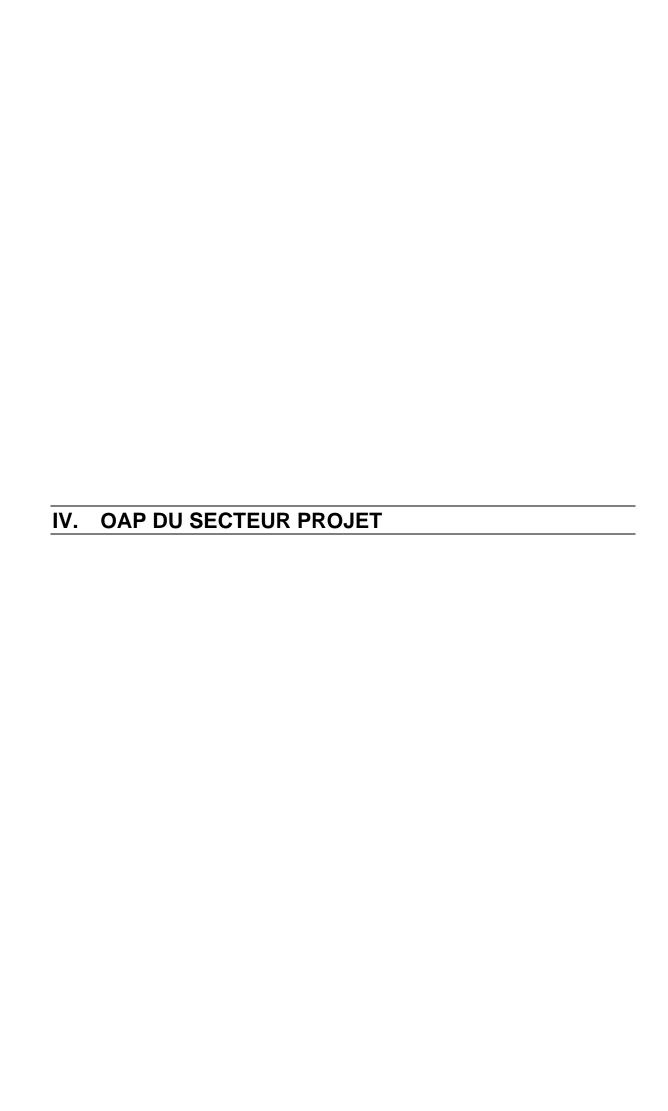




EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE

DE CESTAS (approuvé le 15 mars 2017)





2. Orientations d'aménagement et de programmation : Zone 1AU – Secteur 1

Eléments de cadrage (indications)

Superficie indicative du Secteur 1 : 33,9 ha dont 9, 5ha en EBC (Espace Boisé Classé). La surface hors EBC est d'environ 24,4 ha.

Densité prescrite pour les logements : 20 logements minimum par hectare (la superficie de référence prise en compte pour le calcul des densités sera la superficie potentielle à destination de logement, déduction faite des EBC, des espaces verts communs, des voiries et réseaux divers et des terrains affectés à des usages de constructions autres que les logements).

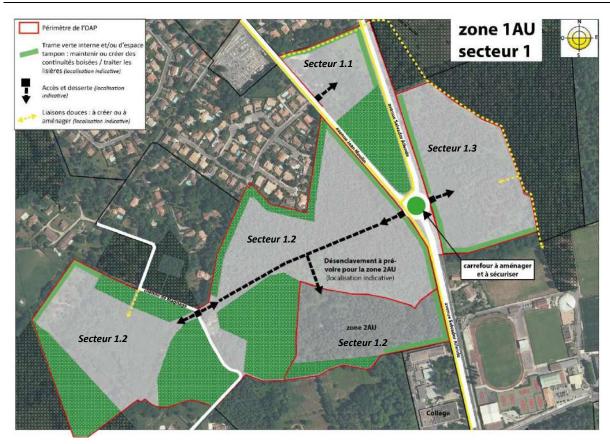
Obligation de réalisation de logements locatifs sociaux conventionnés : 66 % et 75 % selon les secteurs (cf. pièce 5.7)

L'urbanisation est envisageable sur plusieurs sous-secteurs :

- Le sous-secteur au nord des équipements sportifs
- Le sous-secteur entre les avenues Salvador Allende et Jean Moulin (à proximité du centre de loisirs Casemajor)
- Le sous-secteur entre l'avenue Jean Moulin et le chemin de Magnage
- Le sous-secteur à l'ouest du chemin de Magnage.

Un carrefour sera aménagé pour sécuriser la desserte des secteurs d'habitat.

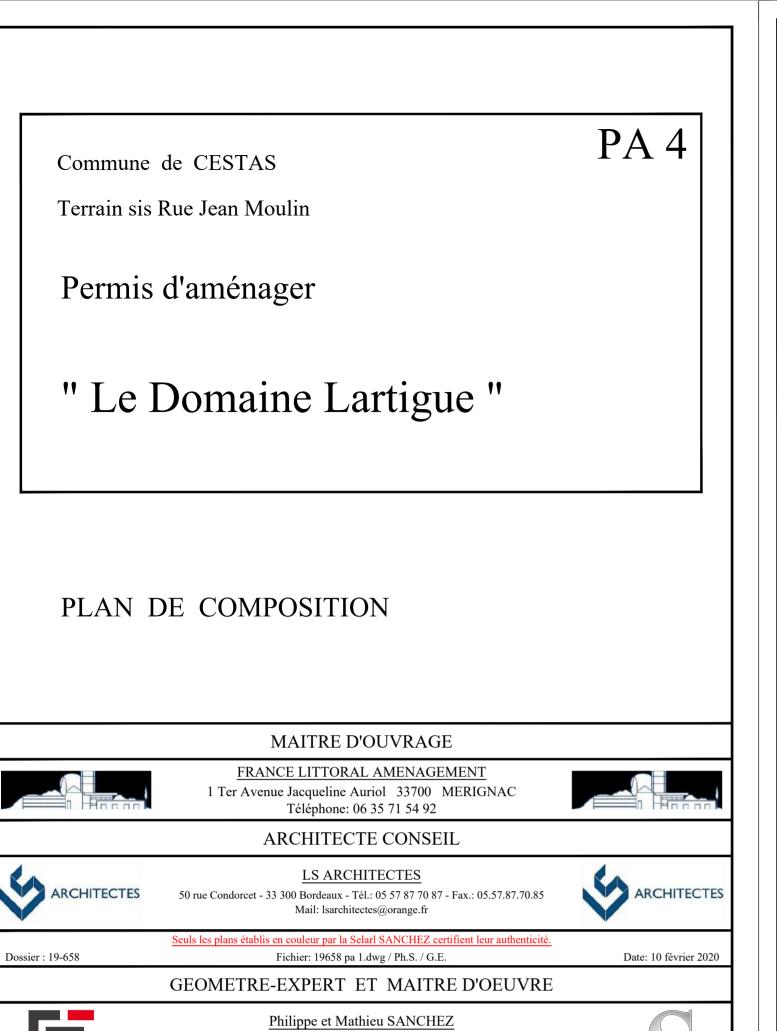
Schéma d'intentions d'aménagement (prescriptions)



Il sera nécessaire de respecter les principes illustrés sur le schéma (localisations indicatives) et notamment :

- Maintenir le <u>caractère paysager et forestier du secteur avec le maintien des continuités boisées</u> à vocation de trame verte interne et/ou d'espace tampon.
- Avoir une <u>attention architecturale et paysagère</u> bénéficiant du plus grand soin, notamment sur les façades et espaces libres situés en bordures des avenues Salvador Allende et Jean Moulin et en bordure des lisières forestières.
- Préserver les possibilités de désenclavement de la zone 2AU.





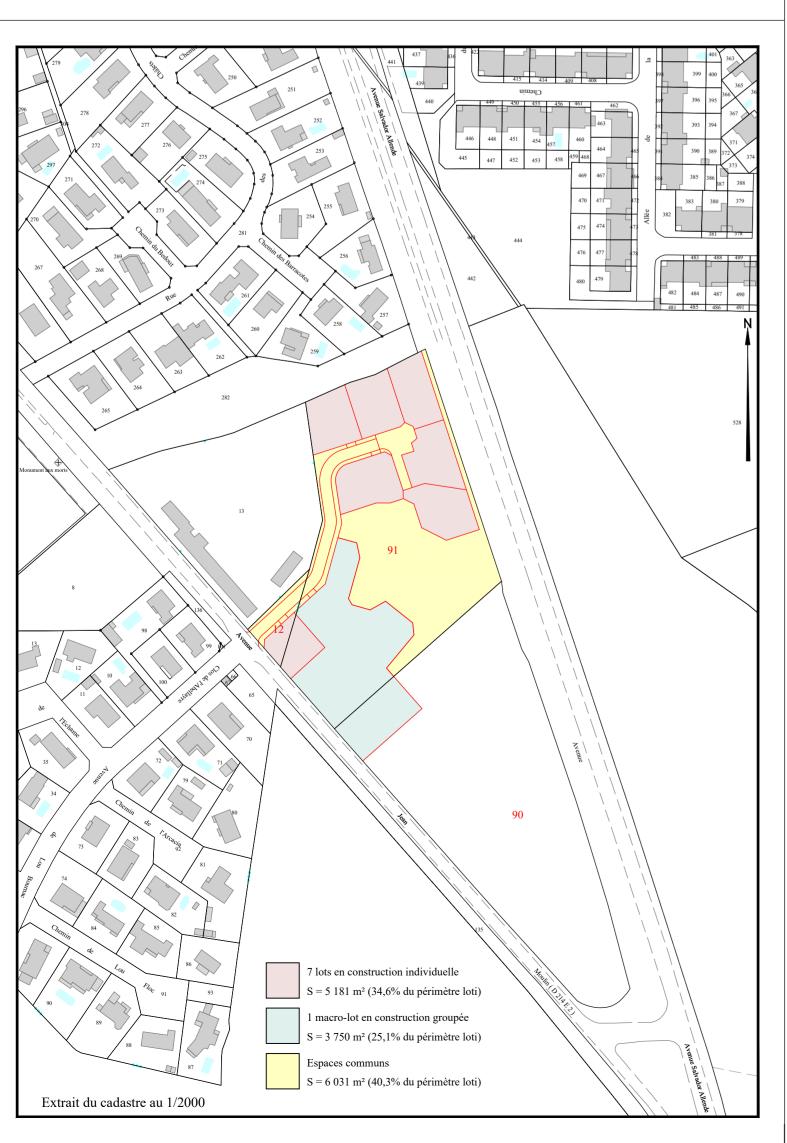
25 Chemin d'Eyquem - B.P. 40003 - 33652 LA BREDE - Tél.: 05 57 97 95 95 - Fax: 05 57 97 95 90

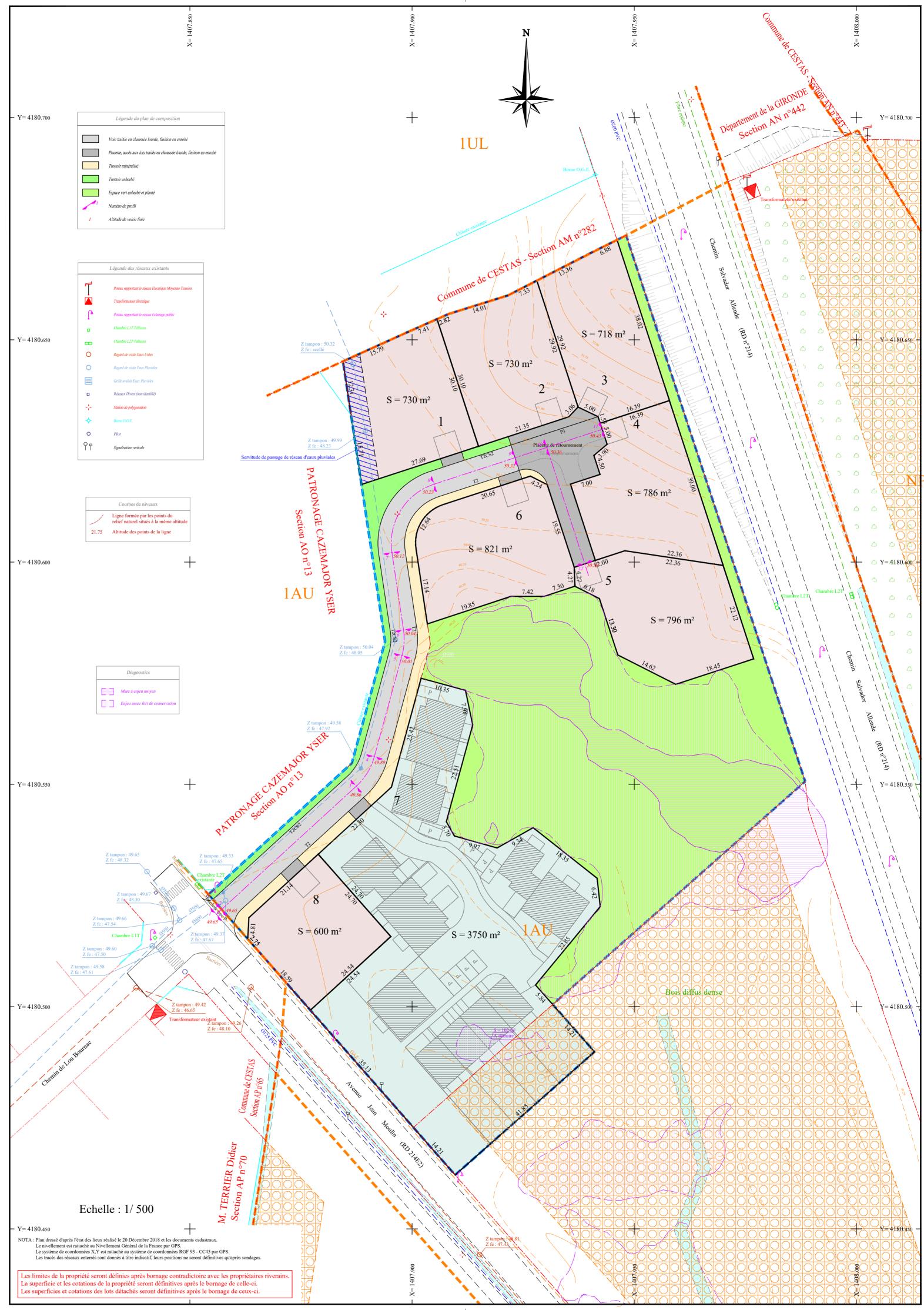
5 Bis Rue du XI Novembre (Place du Marché) - 33510 ANDERNOS - Tél.: 05 56 26 11 40

GÉOMÈTRE-EXPERT

ONSEILLER VALORISER GARANTIR

SANCHEZ.





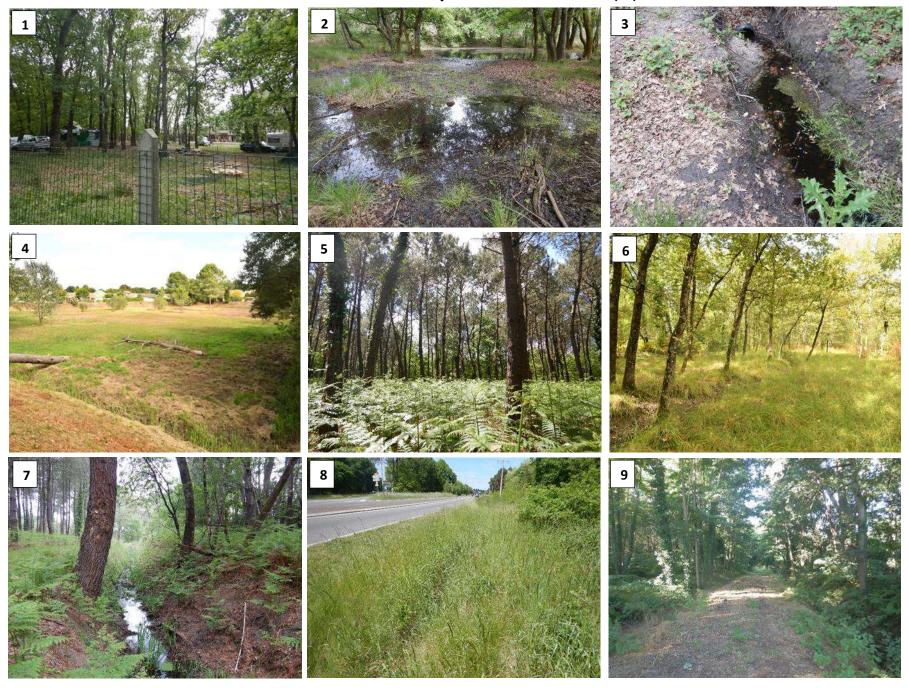




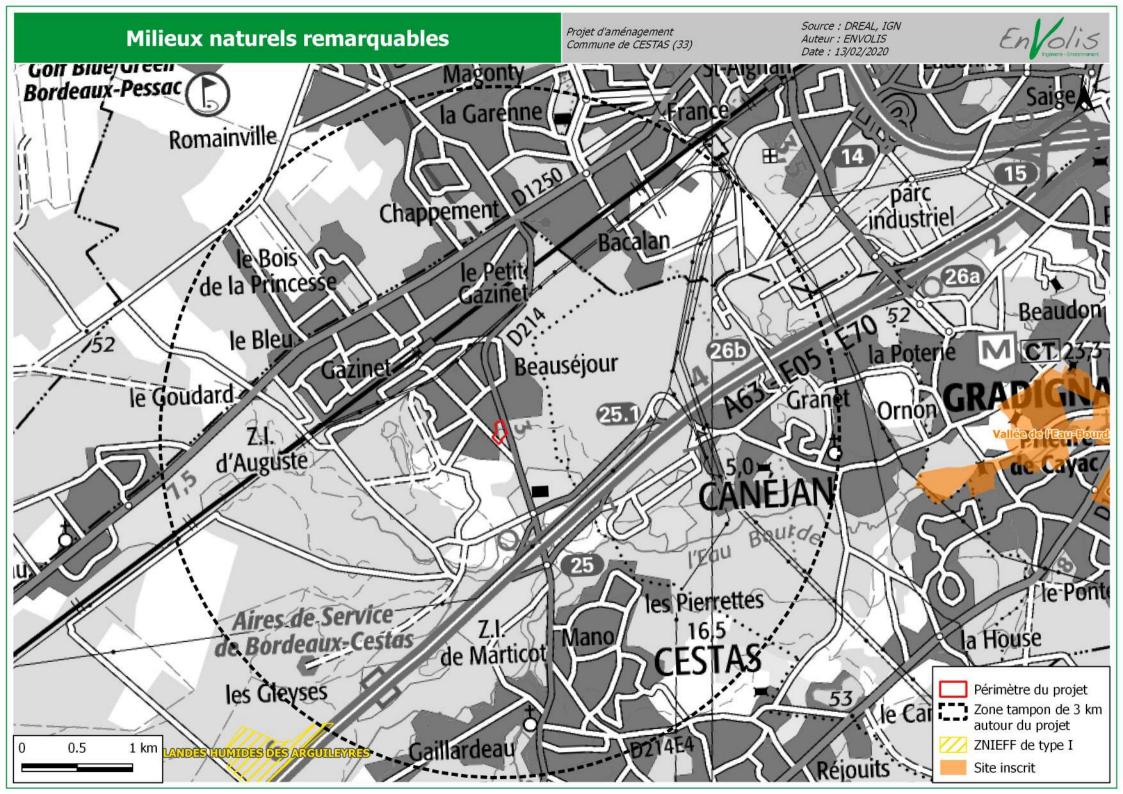


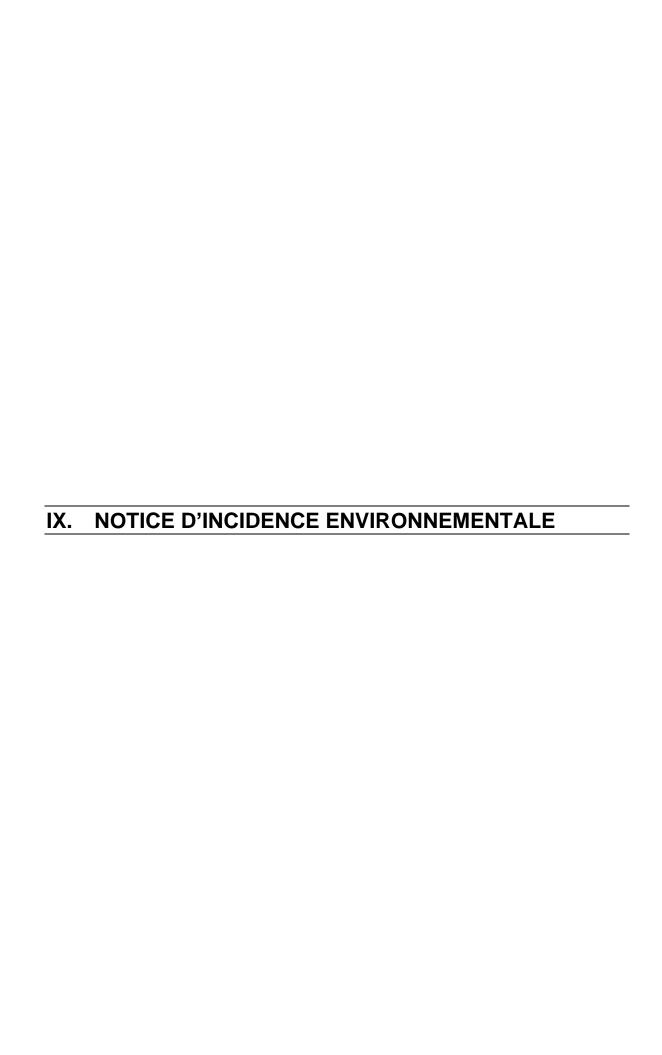


Prises de vue sur site – Projet de lotissement – CESTAS (33)









Notice d'incidence environnementale



SOMMAIRE

l.	Etat initial de l'environnement	5
1.	. Synthèse du diagnostic écologique	5
2.	. Synthèse du diagnostic zones humides	
	. Synthèse de l'étude hydrogéologique	
	Analyse des incidences du projet sur l'environnement	

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures:
Figure I : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)
Figure 2 : Continuités écologiques à l'échelle du projet
Figure 3 : Localisation des zones humides au sein de l'emprise projet24
<u>Tableaux</u> :
Tableau I : Calendrier des inventaires écologiques menés sur le site projet et à ses alentours
Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats6
Tableau 3 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords7
Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire de la flore
Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux
Tableau 6 : Oiseaux évoluant sur site
Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des reptiles
Tableau 8 : Reptiles évoluant sur site
Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens
Tableau 10 : Amphibiens évoluant sur site
Tableau II : Synthèse de l'inventaire des chiroptères
Tableau 12 : Chiroptères évoluant sur site (source : Echochiros)
Tableau 13 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Tableau 15 : Synthèse de l'inventaire des insectes	17
Tableau 16 : Insectes évoluant sur site	18
Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologique au droit de l'emprise projet	21
Tableau 18 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement	25
Planches:	
Planche I : Cartographie des habitats	8
Planche 2 : Cartographie des habitats (zoom sur l'emprise projet)	9
Planche 3 : Légende des habitats	10
Planche 4 : Cartographie des enjeux écologiques	22
Planche 5 : Cartographie des enjeux écologiques (zoom sur emprise projet)	23
Planche 6 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduc	ction
	3 I

PREAMBULE

La SNC DOMAINE LARTIGUE projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de CESTAS dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à 14 962 m².

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux environnementaux au droit du projet et à ses alentours afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, des études de terrains ont été menées :

- Diagnostic écologique ;
- Diagnostic zones humides ;
- Etude hydrogéologique.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et cette note constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues pour amoindrir les incidences du projet.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Ce document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	SNC DOMAINE LARTIGUE
Adresse	I ter, avenue Jacqueline Auriol 33 700 MERIGNAC

REDACTEUR DU DOCUMENT

Ce document a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

7, allée des Cabanes 33470 GUJAN-MESTRAS Tél : 05 56 54 44 23

www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.



I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Les bureaux d'études Envolis et Echochiros (analyse des chiroptères) ont réalisés un inventaire écologique 4 saisons sur l'année 2018. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des passages de terrain en détaillant les taxons recherchés.

Tableau 1 : Calendrier des inventaires écologiques menés sur le site projet et à ses alentours

Date	Conditions météorologiques	Habitats	Flore	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Chiroptères	Mammifères (hors chiroptères)	Insectes
19/03/2018	Journée : Nuageux, vent modéré et pluie occasionnelle ; 4°C Nuit : Nuageux et pluie occasionelle ; 2°C	x	x (flore vernale)	x (hivernants)		x (inventaire nocturne)		x	
09/05/2018	Journée : Nuageux puis ensoleillé ; 12 à 25°C	×	x	x (nicheurs)	x	х		х	x
14/05/2018	Journée : Nuageux, pluvieux et vent faible ; 10°C Nuit : Pluvieux ; 8°C	x	x	x (nicheurs)	x	x (inventaire nocturne)		x	x
10/07/2018	Journée : Ensoleillé ; 23 à 28°C	x	x	×	х	x		x	х
24/09/2018	Journée : Dégagé ; 17°C Nuit : Dégagé, vent faible ; 14°C						х		
03/10/2018	Journée : Nuageux puis ensoleillé ; 12 à 18°C	×	X (flore tardive)	x (de passage)	x			x	x



a. Les zonages naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF)

L'emprise projet se situe en dehors de tout site Natura 2000 (ZSC ou ZPS) et de toute ZNIEFF. Le zonage remarquable le plus proche géographiquement concerne la ZNIEFF de type I « Landes humides des Arguileyres », distante de près de 2,9 km. Aucun autre milieu naturel remarquable n'est présent dans un rayon de 3 km autour du site projet.

b. Méthodologie générale des inventaires menés sur le terrain

Au préalable de tout inventaire mené sur le terrain, les écologues en charge de la mission ont consulté la bibliographie existante à l'échelle locale (base de données en ligne, atlas, demandes auprès d'associations naturalistes, etc.). Les données ainsi collectées ont permis de mettre en exergue les enjeux écologiques présents localement et d'accentuer les recherches sur les taxons concernés. L'inventaire de terrain mené sur les 4 saisons a permis d'identifier les enjeux écologiques réels du site, à la fois au droit de l'emprise projet mais également à ses abords (périmètre d'étude élargi). L'ensemble des taxons couramment étudiés ont été prospectés. La méthodologie d'inventaire employée est précisée ci-après taxon par taxon.

c. Les habitats

Tableau 2 : Synthèse de l'inventaire des habitats

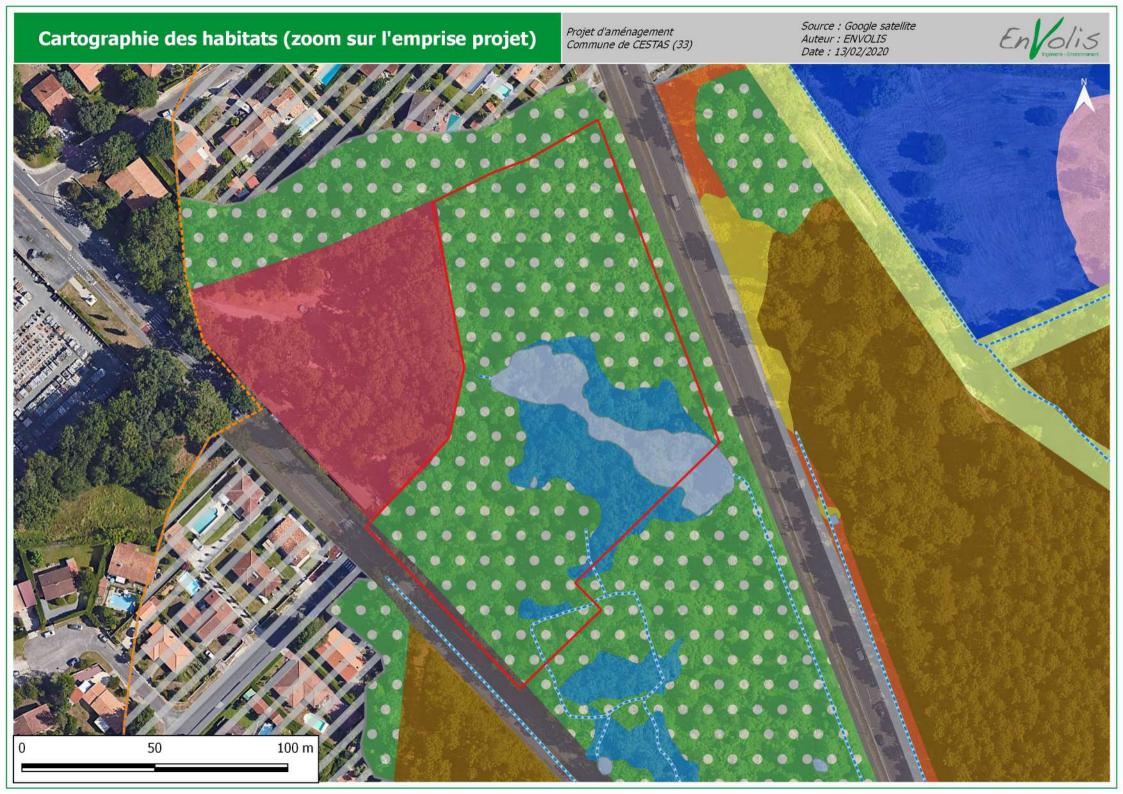
<u>Méthodologie employée</u>: Les habitats ont été déterminés selon une approche phytosociologique en réalisant un inventaire floristique des différentes strates végétales. Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce végétales. Les formations végétales ainsi délimitées ont été rattachées à un code de la nomenclature Corine Biotopes (*Bissardon et al.*, 1997) et à un code Natura 2000 lorsqu'il existe. L'inventaire des habitats s'est échelonné sur l'ensemble des passages menés sur le terrain afin de caractériser au mieux les habitats en fonction de la phénologie de chaque espèce végétale.

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'habitats	4	24	1
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	I	I	Bois de Chêne pédonculé et de bouleaux (N2000 : 9190-1)
Nombre d'habitats à enjeu assez fort	I	3	Bois de Chêne pédonculé et de bouleaux (CB : 41.51 ; N2000 : 9190-1)
Nombre d'habitats à enjeu moyen	3	7	Mare (CB : 22.1) ; Chênaie acidiphile x bois de bouleaux (CB : 41.55x41.b1), Fossés en eau une partie de l'année (89.22)
Nombre d'habitats à enjeu faible	0	14	1



Tableau 3 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords

Libellé	Corine Biotopes	N2000	Rareté locale	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Enjeu intrinsèque	Inclus dans emprise
Bois de chênes pédonculés et de bouleaux	41.51	9190-1	Commun	Bon	Assez fort	Assez fort	x
Cours d'eau	24.1	-	Très	Bon	Assez fort	Assez fort	
Prairie humide	37.21	-	Très	Bon	Assez fort	Assez fort	
Chênaie acidiphile x Bois de bouleaux	41.55 x 41.b	-	Commun	Bon	Moyen	Moyen	×
Alignement de chênes pédonculés	84.1	-	Commun	Bon	Moyen	Moyen	
Fossés et mares en eau régulièrement	89.22 et 22.1	-	Très	Bon	Moyen	Moyen	x
Lande à Molinie	31.13	-	Très	Moyen	Assez fort	Moyen	
Chênaie acidiphile	41.5	-	Commun	Bon	Moyen	Moyen	
Chênaie acidiphile x Lande à Fougère	41.5×31.86	-	Commun	Bon	Moyen	Moyen	
Chênaie acidiphile x Plantation de Robiniers	41.5 x 83.324	-	Commun	Bon	Moyen	Moyen	
Lande à Fougère aigle et à Asphodèle	31.86	-	Commun	Bon	Faible	Faible	
Lande à Fougère aigle	31.86	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Chemin (ourlet forestier)	37.72	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Bois de bouleaux x lande à Fougère aigle	41.b × 31.86	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Pinède x lande à Fougère aigle	42.813 × 31.86	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Plantation de Robiniers	83.324	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Bord de route	87.2	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Fossés temporaires et dépressions (absence d'eau	89.22	-	Très	Mauvais	Faible	Faible	
Prairie mésophile fauchée	38.2	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Plantation de Pin maritime	42.813	_	Très	Bon	Faible	Faible	
Parc urbain	85.11	_	Très	Bon	Faible	Faible	
Habitations et/ou jardins privés	85.3	_	Très	Bon	Faible	Faible	
Boisement mixte de pins et de chênes	43	-	Très	Bon	Faible	Faible	
Lande à Erica et Ulex	31.23	_	Très	Bon	Faible	Faible	



Légende de la cartographie des habitats

Projet d'aménagement Commune de CESTAS (33)

Auteur : ENVOLIS
Date : 13/02/2020







d. La flore

Tableau 4 : Synthèse de l'inventaire de la flore

<u>Méthodologie employée</u>: La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prise en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (flores).

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	1
Nombre d'espèces protégées	0	0	1
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	0	0	I

Aucune espèce floristique ne présente d'intérêt particulier. L'enjeu floristique peut-être considéré comme faible au sein de l'emprise projet.

e. Les oiseaux

Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

<u>Méthodologie employée</u>: L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des IPA (points d'écoute), des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles). Le statut des espèces sur site a été attribué en fonction du comportement des individus observés, des habitats favorables disponibles et en fonction de la période de l'année.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	36	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	I	Milan noir (Milvus migrans)
Nombre d'espèces protégées	27	1
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	4	Hirondelle rustique (NT), Martinet noir (NT), Serin cini (VU) et Verdier d'Europe (VU)
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	3 (enjeu moyen)	Milan noir (nicheur possible), Serin cini et Verdier d'Europe (nicheurs probables)



Tableau 6 : Oiseaux évoluant sur site

Oiseaux		Directive	Directive Convention de		Liste	Liste	Statut sur site		Habitat favorable dans
Nom français	Nom latin	oiseaux	Berne	Protection nationale	rouge France	rouge Monde	(périmètre élargi)	Enjeu	l'emprise projet
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	1	Annexe II	Art. 3	NT	LC	Nourrissage	Moyen	
Martinet noir	Apus apus	1	Annexe III	Art. 3	NT	LC	Nourrissage	Moyen	
Milan noir	Milvus migrans	Annexe I	1	Art. 3	LC	LC	Nicheur possible	Moyen	х
Serin cini	Serinus serinus	1	Annexe II	Art. 3	VU	LC	Nicheur probable	Moyen	х
Verdier d'Europe	Chloris chloris	1	Annexe II	Art. 3	VU	LC	Nicheur probable	Moyen	х
	Buteo buteo	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	Nicheur possible	Faible	х
Canard colvert	Anas platyrhynchos	1	Annexe III	1	LC	LC	De passage	Faible	х
	Corvus corone	1	Annexe III	1	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
Coucou gris	Cuculus canorus	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	1	1	1	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
Geai des chênes	Garrulus glandarius	1	1	1	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
	Certhia brachydactyla	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х
	Turdus philomelos	1	Annexe III	1	LC	LC	Nicheur certain	Faible	х
	Ardea cinerea	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	De passage	Faible	
	Oriolus oriolus	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur possible	Faible	
	Turdus merula	1	Annexe III	1	LC	LC	Nicheur certain	Faible	Х
	Aegithalos caudatus	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Parus caeruleus	1	Annexe II et III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
	Parus major	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Parus cristatus	1	Annexe II et III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
	Passer domesticus	1	1	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х
	Dendrocopos major	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Picus viridis	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	х
	Pica pica	1	1	1	LC	LC	Nicheur certain	Faible	х
	Columba palumbus	1	1	1	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х
-	Fringilla coelebs	1	Annexe III	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х
	Phylloscopus bonelli	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Phylloscopus collybita	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Regulus ignicapilla	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Luscinia megarhynchos	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Erithacus rubecula	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	X
	Phoenicurus ochruros	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nourrissage	Faible	
	Sitta europaea	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х
	Streptopelia decaocto	1	Annexe III	/	LC	LC	Nicheur probable	Faible	~
	Troglodytes Troglodytes	1	Annexe II	Art. 3	LC	LC	Nicheur probable	Faible	Х



f. Les reptiles

Tableau 7 : Synthèse de l'inventaire des reptiles

<u>Méthodologie employée</u>: L'inventaire des reptiles s'est effectué principalement le long des écotones (lisières de transition entre un habitat fermé/semi-ouvert et un habitat ouvert). Ces milieux sont très propices aux reptiles qui y effectuent leurs activités de thermorégulation et de chasse à l'abri des prédateurs. Les journées ensoleillées ont été propices à leur observation.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	2	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	I
Nombre d'espèces protégées	2	Toutes les espèces de reptiles autochtones sont protégées en France
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	0	1
Nombre d'espèce à enjeu dans l'emprise projet	0	Le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune présentent un enjeu faible

Tableau 8 : Reptiles évoluant sur site

Nom français	Nom latin	Directive Habitat- Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des reptiles de France	Liste rouge des reptiles d'Europe	Enjeu	Habitat favorable dans l'emprise projet				
	Reptiles											
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	Annexe IV	Annexe II et III	Art.2	LC	LC	Faible	X				
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Annexe IV	Annexe II	Art.2	LC	LC	Faible	X				



g. Les amphibiens

Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens

<u>Méthodologie employée</u>: L'inventaire des amphibiens s'est effectué d'une part en journée à la recherche des pontes/larves dans les milieux aquatiques et d'autre part la nuit par temps humide lorsque les individus adultes sont en transit et/ou se reproduise (accouplement/ponte). Par ailleurs, les chants d'anoures ont été identifiés.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	5	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	I
Nombre d'espèces protégées	5	Toutes les espèces d'amphibiens autochtones sont protégées en France
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	I	Triton marbré (NT)
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	I (enjeu moyen)	Triton marbré évoluant entre autres, dans la mare et les boisements situés dans l'emprise projet.

Tableau 10 : Amphibiens évoluant sur site

Nom français	Nom latin	Directive Habitat- Faune-Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des amphibiens de France	Liste rouge des amphibiens d'Europe	Enjeu	Habitat favorable dans l'emprise projet				
	Amphibiens											
Triton marbré	Triturus marmoratus	Annexe IV	Annexe III	Art.2	NT	LC	Moyen	Repos/Reproduction				
Crapaud épineux	Bufo spinosus	1	Annexe III	Art.3	LC	LC	Faible	Repos/Reproduction				
Rainette méridionale	Hyla meridionalis	Annexe IV	Annexe II	Art.2	LC	LC	Faible	Repos/Reproduction				
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra terrestris	1	Annexe III	Art.3	LC	LC	Faible	Repos/Reproduction				
Triton palmé	Lissotriton helveticus helveticus	1	Annexe III	Art.3	LC	LC	Faible	Repos/Reproduction				



h. <u>Les chiroptères</u>

Tableau 11 : Synthèse de l'inventaire des chiroptères

<u>Méthodologie employée</u>: L'inventaire des chiroptères s'est effectué d'une part en journée à la recherche des habitats de gîte (arbre à cavités, à écorce décollées, etc.) et d'autres part de nuit via des enregistrement acoustiques passifs et actifs afin d'identifier les espèces évoluant sur site et caractériser leur activité.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	П	Espèces peu communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	3	Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein et Murin à oreilles échancrées
Nombre d'espèces protégées	П	Toutes les espèces de chiroptères sont protégées en France
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	5	Pipistrelle commune (NT), Pipistrelle de Nathusius (NT), Sérotine commune (NT), Noctule de Leisler (NT) et Murin de Bechstein (NT).
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	8 (enjeu moyen à fort)	8 espèces sont susceptibles d'utiliser les arbres à cavité comme gite d'été ou d'hiver.

Tableau 12 : Chiroptères évoluant sur site (source : Echochiros)

Chiroptères		Liste rouge	Protection	Directive	Rareté	Intérêt	Enjeu (repos et	Habitats favorables dans l'emprise
Nom français	Nom latin	France	nationale	Habitats		patrimonial	reproduction)	Trabicaes lavorables dans remprise
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	NT	Art. 2	Annexe IV	Très commun	Faible	Faible	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	LC	Art. 2	Annexe IV	Commun	Faible	Faible	Chasse - Transit
Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	NT	Art. 2	Annexe IV	Peu commun	Fort	Moyen	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	NT	Art. 2	Annexe IV	Commun	Faible	Faible	Chasse - Transit
Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	NT	Art. 2	Annexe IV	Commun	Fort	Moyen	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	LC	Art. 2	Annexes II & IV	Commun	Fort	Fort	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	LC	Art. 2	Annexe IV	Commun	Moyen	Moyen	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	NT	Art. 2	Annexes II & IV	Peu commun	Fort	Fort	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	LC	Art. 2	Annexes II & IV	Assez commun	Fort	Moyen	Chasse - Transit - Arbres gîtes
Oreillard gris	Plecotus austriacus	LC	Art. 2	Annexe IV	Peu commun	Moyen	Moyen	Chasse - Transit
Oreillard roux	Plecotus auritus	LC	Art. 2	Annexe IV	Peu commun	Moyen	Fort	Chasse - Transit - Arbres gîtes



i. Les mammifères (hors chiroptères)

Tableau 13 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

<u>Méthodologie employée</u>: L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus. L'inventaire a été complété par la pose de plusieurs pièges photo.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	7	Espèces très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	I
Nombre d'espèces protégées	I	Ecureuil roux
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale	0	I
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	0	Toutes les espèces présentent un enjeu de conservation faible.

Tableau 14 : Mammifères (hors chiroptères) évoluant sur site

Mammifères		Hahitat-Faune-		Convention de Protection		Enjeu	Habitats favorables
Nom français	Nom latin	Flore	Berne	nationale	mammifères de France et d'Europe	,	dans l'emprise
Blaireau européen	Meles meles	1	Annexe III	1	LC	Faible	x
Chevreuil européen	Capreolus capreolus	1	Annexe III	1	LC	Faible	x
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	1	Annexe III	Art. 2	LC	Faible	x
Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus	1	1	1	LC	Faible	x
Renard roux	Vulpes vulpes	I	1	1	LC	Faible	x
Sanglier	Sus scrofa	1	1	1	LC	Faible	x
Taupe d'Europe	Talpa europaea	1	/	1	LC	Faible	х



j. <u>Les insectes</u>

Tableau 15 : Synthèse de l'inventaire des insectes

Méthodologie employée: L'inventaire des insectes s'est effectué au gré de transects réalisés sur le terrain. L'identification des individus a été réalisée à vue, par capture d'individus (filet), ou au chant (cas des orthoptères). Les coléoptères saproxyliques ont également été activement recherchés via les traces qu'ils laissent sur les arbres qu'ils utilisent comme habitat.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces de lépidoptères	19	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'odonates	9	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces de coléoptères patrimoniaux	I	Grand capricorne : espèce très commune localement (Moitié sud de la France)
Nombre d'espèces d'orthoptères	12	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	I	Grand capricorne
Nombre d'espèces protégées	I	Grand capricorne
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	I	Grand capricorne (NT à l'échelle européenne, LC en France)
Nombre d'espèces à enjeu dans l'emprise projet	0	Toutes les espèces présentent un enjeu de conservation faible. Aucun arbre présentant des traces de Grand capricorne n'a été observé dans l'emprise projet.



Tableau 16 : Insectes évoluant sur site

Nom français	Nom latin	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne de l'IUCN	Enjeu	Habitats favorables dans l'emprise
	·	Lép	oidoptères					
Amaryllis	Pyronia tithonus	1	. /	1	LC	LC	Faible	x
Argus frêle	Cupido minimus	1	/	1	LC	LC	Faible	
Aurore	Anthocharis cardamines	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Azuré commun (Argus bleu)	Polyommatus icarus	1	/	1	LC	LC	Faible	
Brun du pélargonium	Cacyreusmarshalli	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Citron	Gonepteryx rhamni	1	1	1	LC	LC	Faible	x
Cuivré fuligineux	Lycaena tityrus	1	1	1	LC	LC	Faible	
Flambé	Iphiclides podalirius	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Mégère	Lasiommata megera	1	1	1	LC	LC	Faible	x
Mélitée du plantain	Melitaea cinxia	1	1	1	LC	LC	Faible	
Petit sylvain	Limenitis camilla	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Piéride de la rave	Pieris rapae	1	/	1	LC	LC	Faible	
Piéride du chou	Pieris brassicae	1	/	1	LC	LC	Faible	
Piéride du navet	Pieris napi	1	1	1	LC	LC	Faible	
Procris (Fadet commun)	Coenonympha pamphilus	1	1	1	LC	LC	Faible	x
Souci	Colias crocea	1	1	1	LC	LC	Faible	
Sylvain azuré	Limenitis reducta	1	1	1	LC	LC	Faible	x
Tircis	Pararge aegeria	1	1	1	LC	LC	Faible	x
Vulcain	Vanessa atalanta	1	1	1	LC	LC	Faible	x
		C	donates					
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo	1	1	1	LC	LC	Faible	
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii	1	/	1	LC	LC	Faible	
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Libellule déprimée	Libellula depressa	1	1	1	LC	LC	Faible	×
Libellule fauve	Libellula fulva	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Orthétrum brun	Orthetrum brunneum	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Orthetrum réticulé	Orthetrum cancellatum	1	1	1	LC	LC	Faible	×
Petite nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	1	/	1	LC	LC	Faible	x
Sympetrum sanguin	Sympetrum sanguineum	1	1	1	LC	LC	Faible	×
_		Со	léoptères					
Grand Capricorne	Cerambyx cerdo	Annexe II et IV	Annexe II	Art.2	1	NT	Moyen	
		Or	thoptères					
Aïolope automnale	Aiolopus strepens	1	1	1	1	LC	Faible	x
Caloptène italien	Calliptamus italicus italicus	1	1	1	1	LC	Faible	
Criquet duettiste	Chorthippus brunneus brunneus		/	1	1	LC	Faible	x



Nom français	Nom latin	Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge des espèces de France	Liste rouge européenne de l'IUCN	Enjeu	Habitats favorables dans l'emprise
Criquet noir-ébène	Omocestus rufipes	1	1	1	1	LC	Faible	x
Criquet pansu	Pezotettix giornae	1	1	1	1	LC	Faible	
Ephippigère des vignes	Ephippiger diurnus diurnus	1	1	1	1	LC	Faible	X
Grande sauterelle verte	Tettigonia viridissima	1	1	1	1	LC	Faible	X
Grillon champêtre	Gryllus campestris	1	1	1	1	LC	Faible	
Grillon des bois	Nemobius sylvestris sylvestris	1	1	1	1	LC	Faible	X
Leptophye ponctuée	Leptophyes punctatissima	1	1	1	1	LC	Faible	x
Oedipode grenadine	Acrotylus insubricus insubricus	1	1	1	1	LC	Faible	
Oedipode turquoise	Oedipoda caerulescens	1	1	1	1	LC	Faible	

k. Les continuités écologiques

A une échelle régionale, le projet s'insert dans une zone urbanisée supérieure à 5 ha en continuité de la matrice urbaine bordelaise. Par ailleurs le site projet s'insert entre deux éléments fragmentant majeurs à l'échelle du territoire : l'A63 et la ligne ferroviaire 655000.

A une échelle plus locale, le projet s'insère en continuité sud de la matrice urbaine et entre deux axes de circulations fréquentés (éléments fragmentant).

Les continuités écologiques, bien qu'affectés par ces éléments, s'effectuent globalement selon un axe est-ouest. Le réseau de mare et cours d'eau constitue un réservoir/corridor pour la biodiversité aquatique. Les fossés participent également aux échanges de population des espèces aquatiques. Toutefois certains ne constituent qu'un enjeu secondaire au regard du peu de temps dans l'année où ils sont en eau (certains ne le sont jamais).

Enfin on distingue aisément un corridor préférentiel aussi est-ouest pour les espèces à affinité forestières. Encore une fois celui-ci se trouve affecté par les routes (élément fragmentant).

En synthèse, la situation du projet se trouve plutôt en retrait des corridors écologiques principaux, situés plus au sud. Le projet en tant que tel ne remet pas en cause les continuités écologiques à une échelle locale.

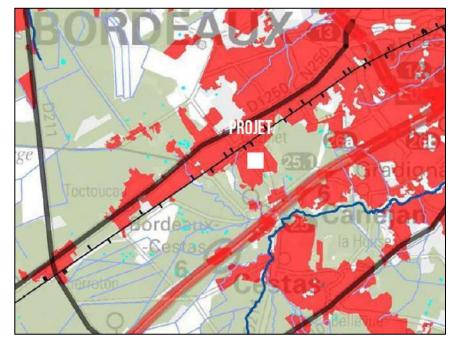


Figure 1 : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)



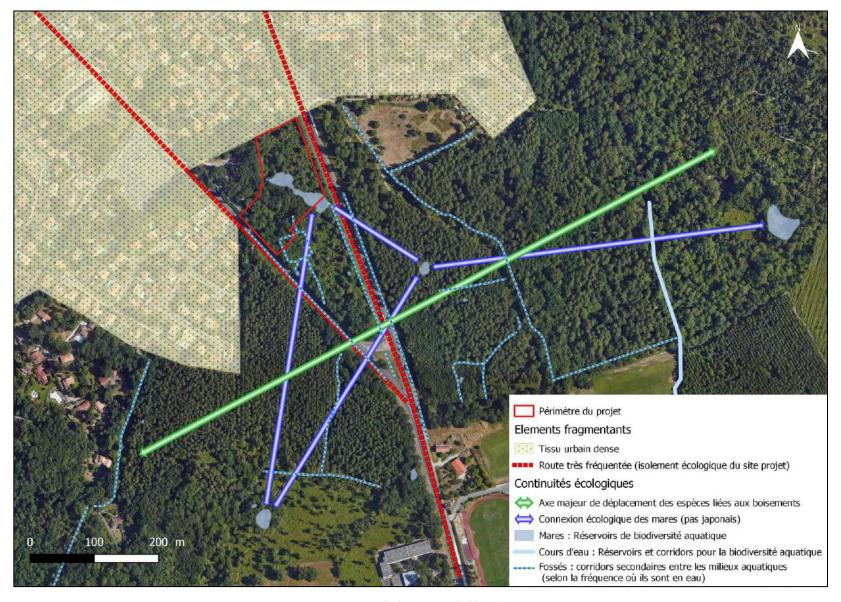


Figure 2 : Continuités écologiques à l'échelle du projet



I. <u>Bilan des enjeux écologiques</u>

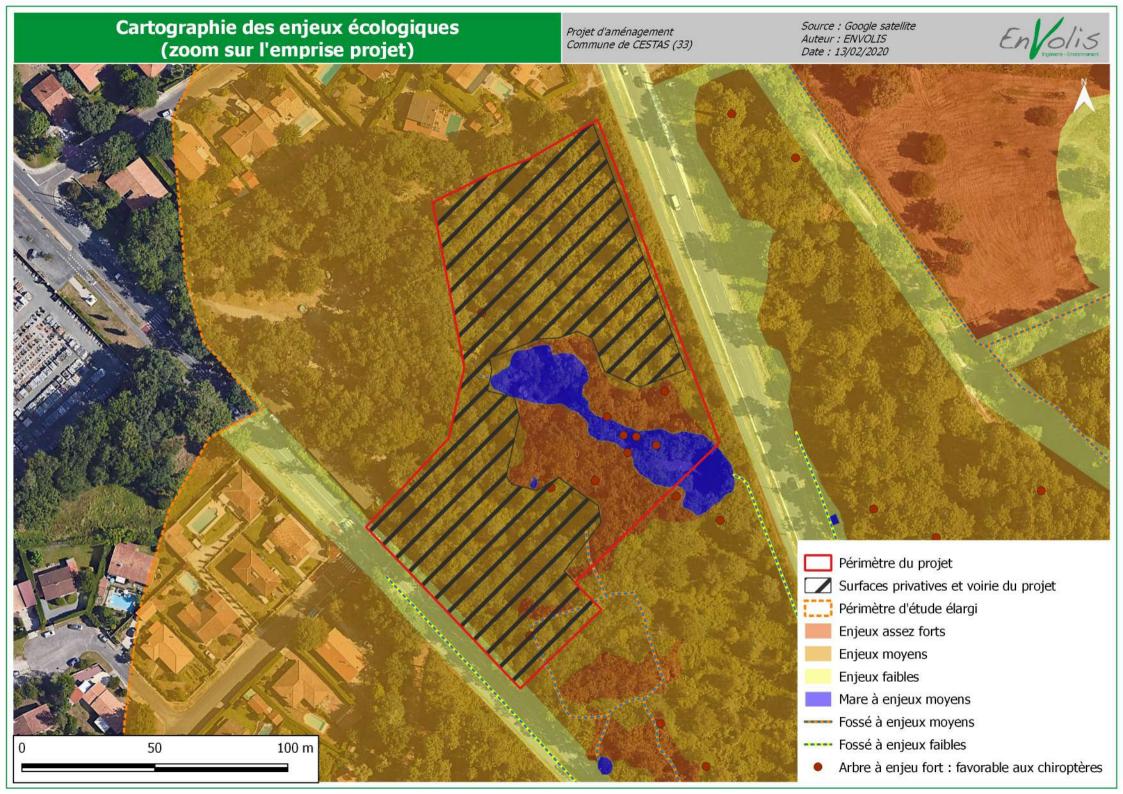
En résumé, après croisement des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques au droit de l'emprise projet peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Tableau 17 : Synthèse des enjeux écologique au droit de l'emprise projet

		Inventaire de terrain 4 saisons réalisé en 2018							
Habitat	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique final
Bois de chênes pédonculés et de bouleaux	Assez fort	Faible	Moyen	Faible	Moyen : habitat de chasse	Faible	Moyen : repos du Triton marbré	Faible	Assez fort
Chênaie acidiphile x Bois de bouleaux	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Moyen : habitat de chasse	Faible	Moyen : repos du Triton marbré	Faible	Moyen
Fossés	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen : reproduction du Triton marbré	Faible	Moyen
Mare	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen : reproduction du Triton marbré	Faible	Moyen
Arbres remarquables (favorable à la faune)	Moyen	Faible	Faible	Faible	Fort : habitat de gite d'été et ou d'hiver potentiel	Faible	Faible	Faible	Fort

Enjeu milieux naturels remarquables (Natura 2000/ZNIEFF)	Faible : site éloigné de tout zonage d'inventaire et réglementaire et mal connecté hydrographiquement avec eux
Enjeu continuités écologiques (TVB)	Moyen : Emprise projet située à cheval sur une mare/fossés réservoir/corridors de biodiversité aquatique à l'échelle locale

Source : Google satellite Auteur : ENVOLIS Projet d'aménagement Commune de CESTAS (33) Cartographie des enjeux écologiques Date: 13/02/2020 Périmètre du projet Cours d'eau à enjeux assez forts Périmètre d'étude élargi Fossé à enjeux moyens Enjeux assez forts Fossé à enjeux faibles Arbre à enjeu moyen : favorable au Grand capricorne Enjeux moyens Enjeux faibles Arbre à enjeu fort : favorable aux chiroptères Mare à enjeux moyens 100 200 m Mare à enjeux faibles





2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

D'après les données bibliographiques (Zones humides d'importance majeure, Zones humides du SDAGE Adour-Garonne et des SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et Vallée de la Garonne) : aucune zone humide n'est présente au droit du périmètre projet.

Un diagnostic de délimitation réglementaire des zones humides (critère flore et pédologie) a été effectué par Envolis révélant la présence d'une zone humide au droit de l'emprise projet de 2 415 m². Cette zone humide correspond à la limite de l'habitat « Bois de chêne pédonculé et de bouleaux ; CB : 41.51 », un habitat d'intérêt communautaire (9190-1) où le caractère humide se traduit notamment par un développement marqué de la Molinie bleue en sous-bois d'une chênaie-boulaie à sols hydromorphes. L'enjeu attribué à cette zone humide est donc semblable à celui attribué à son enjeu écologique : enjeu assez fort.

Cette zone humide est caractéristique du plateau landais et est alimentée par les remontées de nappes (secteur dépressionnaire).



Figure 3 : Localisation des zones humides au sein de l'emprise projet



3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Une étude hydrogéologique a été menée en juillet 2018 par le bureau d'étude Envolis. Les investigations de terrain ont mis en exergue les points suivants :

- Sols sableux d'une granulométrie fine à moyenne ;
- Valeurs de perméabilité bonnes (autour de 10⁻⁵ m/s);
- Niveau de nappe au jour de l'étude situé entre 0,90 et plus de 1,80 m/TN (période de basses eaux)
- Traces d'hydromorphie débutant entre 0 m/TN (affleurant) et 1,5 m/TN. Cela correspond au niveau des plus hautes eaux.

En synthèse, la perméabilité des sols serait favorable à une infiltration des eaux pluviales du projet, mais les contraintes liées au niveau de nappe affleurant sur certains secteurs rendent la solution d'infiltration délicate.

Par ailleurs, la nature perméable des sols et la proximité de la nappe rend cette dernière vulnérable aux pollutions.

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Tableau 18: Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Zonages naturels remarquables ENJEUX FAIBLES	Négligeables : zonages situés loin géographiquement et connexion hydraulique mal définie	/	1	Négligeables
Continuités écologiques : présence d'une mare réservoir de biodiversité aquatique ENJEUX MOYENS	Moyenne : imperméabilisation et comblement d'un noyau de biodiversité aquatique local	Evitement de l'intégralité de la mare en la conservant au sein des espaces communs du lotissement. Mise en place d'une clôture de mise en défens en phase chantier autour des milieux conservés, et mise en place d'une clôture perméable à la faune pérenne en phase d'exploitation limitant l'accès du public	Mesures de gestion adaptées pour la conservation de la naturalité de la mare et en faveur de la pérennité de ses fonctionnalités biologiques.	Négligeables



Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Habitats : ENJEUX MOYENS à ASSEZ FORTS	Moyenne : imperméabilisation et altération d'une partie de ces habitats à l'échelle locale	Evitement de 96% de l'habitat d'intérêt communautaire à enjeu assez fort en le conservant au sein des espaces communs du lotissement. Mise en place d'une clôture de mise en défens en phase chantier autour des milieux conservés, et mise en place d'une clôture perméable à la faune pérenne en phase d'exploitation limitant l'accès du public à ces milieux.	Mesures de gestion adaptées pour la conservation de la naturalité du boisement de chênes pédonculés et de bouleaux et en faveur de la pérennité de ses fonctionnalités biologiques. Au sein des parties privatives : conservation d'un maximum de végétation arborée en dehors des zones construites (voirie et logements).	Faibles : destruction/altération d'habitats à enjeux moyens mais communs à l'échelle locale et régionale
Flore : ENJEUX FAIBLES	Faibles : destruction ou altération d'espèces floristiques communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant	Mesures d'évitement identiques à celle-ci-dessus (Habitats) Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes.	Mesures de réduction identiques à celle-ci- dessus (Habitats) Les espaces verts communs enherbés (abords de voirie) seront gérés de manière différenciée et sans apports de produits phytosanitaires polluants	Négligeables
Oiseaux : Présence d'espèces nicheuses possibles ou probables à ENJEUX MOYENS (Milan noir, Verdier d'Europe et Serin cini)	Faibles à moyennes : destruction ou altération d'habitats d'espèces d'oiseaux communes à très communes bénéficiant d'habitat de repli à proximité immédiate du projet. Destruction d'individus (nichées)	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel et favorable aux oiseaux à enjeu moyen	Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (pas de destruction d'individus peu mobiles) Conservation au sein des parties privatives d'arbres (en dehors des aires construites) favorables au Verdier d'Europe et au Serin cini : espèces anthropophiles affectant les milieux arbustifs et arborés des parcs et jardins Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Faibles pour le Milan noir à négligeables pour le Verdier et le Serin cini



Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Mammifères : Présence d'espèces communes à très communes ENJEUX FAIBLES	Faibles : destruction ou altération d'habitats d'espèces communes à très communes sans enjeu de conservation préoccupant	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel et favorables aux mammifères	Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des mammifères (pas de destruction d'individus peu mobiles) Conservation au sein des parties privatives d'arbres (en dehors des aires construites) favorables à l'Ecureuil roux (entre autres) Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Négligeables
Chiroptères : Présences d'espèces peu communes à très communes à ENJEUX FAIBLES à FORTS Enjeux liés à la conservation d'arbres gites potentiels	Assez forte : Destruction de 10 arbres gîtes potentiels sur les 77 référencés au sein du périmètre d'étude élargi (13%) Altération de l'activité de chasse via l'émission d'une pollution lumineuse	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel et favorables à la chasse des chiroptères Evitement de 7 arbres gîtes potentiels au sein des espaces communs et d'un arbre gîte au sein de l'EBC inclus dans les surfaces privatives.	Abattage des arbres non conservés réalisé en dehors des périodes de reproduction et de repos des chiroptères (pas de destruction d'individus peu mobiles) Conservation au sein des parties privatives d'arbres (en dehors des aires construites) favorables à la chasse de plusieurs espèces de chiroptères Mise en place d'éclairages publics dont le rayonnement est orienté vers le sol et dont la période d'éclairage sera réduite (extinction en pleine nuit là où la fréquentation humaine est moindre) = réduction des nuisances lumineuses pour l'activité de chasse des chiroptères.	Faibles : conservation de plus de 97% des arbres gîtes potentiels identifiés au sein du périmètre élargi et adaptation de l'éclairage public.



Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Reptiles : Présence d'espèces communes à très communes ENJEUX FAIBLES	Négligeables : Milieux actuels moyennement favorables aux reptiles (milieux fermés) et présence d'espèces anthropophiles	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel moyennement favorable aux reptiles	Défrichement réalise en dehors des périodes de reproduction des reptiles L'éclaircissement des milieux via la création d'une opération de logement pourra se révéler positif pour le Lézard des murailles affectant les milieux artificiels Absence de dépôt de gravats prolongés en phase chantier afin d'éviter d'attirer les reptiles sur le chantier (habitat refuge) Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Négligeables
Amphibiens : Présence d'espèces communes à très communes. ENJEUX MOYENS lié à la présence du Triton marbré (habitat de repos : boisements ; habitat de reproduction mare et fossés en eau)	Moyennes : Destruction/altération d'habitats de reproduction et de repos d'une espèce commune localement mais classée quasi-menacée à l'échelle nationale	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel favorable à la reproduction des amphibiens (mare) et favorable à leur repos (boisements).	Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des amphibiens (pas de destruction de pontes, larves ou d'individus peu mobiles) Conservation au sein des parties privatives de milieux arborés (en dehors des aires construites) favorables au repos des amphibiens Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Faibles: conservation de milieux de reproduction et de repos fonctionnels pour la population d'amphibiens présente localement



Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Insectes : Présence d'espèces communes à très communes ENJEUX FAIBLES	Faibles : Destruction de milieux aquatiques favorables à certains odonates et altération des habitats favorables aux espèces des milieux fermés/semi-ouverts	Evitement de près de 4 250 m² laissés en espace vert naturel favorable aux odonates (mare) et favorable aux espèces des milieux fermés/semi-ouverts.	Conservation au sein des parties privatives de milieux arborés utilisable par l'entomofaune commune à très commune. Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants	Négligeables
Zones humides : Présence de 2 415 m² de zones humides au sein de l'emprise projet. Habitat d'intérêt communautaire à ENJEUX ASSEZ FORTS	Moyennes : imperméabilisation et altération d'une zone humide localement commune	Evitement de 96% de la zone humide à enjeu assez fort en la conservant au sein des espaces communs du lotissement. Mise en place d'une clôture de mise en défens en phase chantier autour des milieux conservés, et mise en place d'une clôture perméable à la faune pérenne en phase d'exploitation limitant l'accès du public à ces milieux.	Mesures de gestion adaptées pour la conservation de la naturalité de la zone humide et en faveur de la pérennité de ses fonctionnalités biologiques. Gestion des eaux pluviales traitée de manière à ne pas avoir d'influences sur le fonctionnement hydrique de la zone humide (rejet à débit régulé au réseau existant) Mise en place des réseaux souterrains (AEP, EU, téléphone, etc.) en dehors des périodes de hautes eaux afin de limiter ou s'affranchir d'un rabattement de nappe	Négligeables
Vulnérabilité de la nappe : ENJEUX ASSEZ FORTS liés à la perméabilité du sol et à la proximité de la nappe par rapport au terrain naturel	Moyennes : dépôt de produits polluants au sol rentrant en contact avec les eaux souterraines. Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux	Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront être confinés au sein d'aires étanches Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires	Mise en place des réseaux souterrains (AEP, EU, téléphone, etc.) en dehors des périodes de hautes eaux afin de limiter ou s'affranchir d'un rabattement de nappe	Négligeables



Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet sans mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Gestion hydraulique des eaux pluviales : MOYENS liés à la l'imperméabilisation d'une partie du terrain favorisant le ruissellement, bien que limité sur un sol perméable	Moyennes : rejet des eaux pluviales des zones imperméabilisées directement au réseau : MES au sein du réseau hydrographique et surcharge volumique des fossés et cours d'eau	I	Les eaux publiques issues des parties imperméabilisées seront dirigées dans des massifs de stockage en diorite puis rejetées à débit régulé (3L/s/ha) au réseau de gestion des eaux pluviales existant déjà. Les eaux seront alors décantées et freinées avant rejet.	Négligeables

En synthèse et après analyse des incidences enjeu par enjeu, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont faibles à négligeables.

